

FONDS D'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

1^{er} novembre 2011

Compte rendu des Coprésidents
Réunion du Sous-comité du SREP
Washington (États-Unis)
1^{er} novembre 2011

Coprésidents

Evelyn Bautista, Honduras
Greg Briffa, Royaume-Uni

OUVERTURE DE LA SEANCE

1. Le Sous-comité élit Mme Evelyn Bautista, membre du Sous-comité représentant le Honduras, et M. Greg Briffa, membre du Sous-comité représentant le Royaume-Uni, aux postes de Coprésidents. Pour le groupe des pays bénéficiaires, Mme Bautista est élue pour un mandat de 18 mois jusqu'à la prochaine élection des Coprésidents qui se déroulera lors de la réunion du Sous-comité du SREP qui sera convoquée en mai 2013. Pour le groupe des pays contributeurs, M. Briffa est élu à ce poste jusqu'à la prochaine réunion du Sous-comité qui se tiendra en mai 2012.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. La réunion adopte l'ordre du jour provisoire figurant dans le document SREP/SC.6/1/Rev.4.

RAPPORT SEMESTRIEL SUR LES OPERATIONS DU SREP

3. Le Sous-comité du SREP, ayant examiné le document SREP/SC.6/3 intitulé « Rapport semestriel sur les opérations du SREP », prend note de l'avancement des activités du SREP dans les pays pilotes et accueille avec satisfaction les quatre premiers plans d'investissement présentés. Le Sous-comité attend avec intérêt que des propositions de projets susceptibles de faire l'objet d'un financement au titre du SREP dans le cadre de ces plans soient élaborées plus avant et lui soient soumises pour approbation. Le Sous-comité encourage les deux derniers pays pilotes et les BMD à achever la préparation de leur plan d'investissement et à les lui soumettre pour examen et approbation à la réunion intersessions qui sera convoquée en même temps que la réunion des pays pilotes qui se tiendra au Kenya en mars 2012.

REPARTITION DES CONTRIBUTIONS SOUS FORME DE DONNÉES ET D'APPORTS EN CAPITAL DANS LES RESSOURCES ALLOUÉES AUX PAYS PILOTES DU SREP

4. Le Sous-comité, ayant examiné le document SREP/SC.6/4/Rev.1 intitulé « Répartition des contributions sous forme de dons et d'apports en capital dans les ressources allouées aux pays pilotes du SREP », prend note de la proposition qu'il contient. Sur la base des discussions des participants à la réunion, le Sous-comité convient que la répartition entre les pays pilotes des ressources destinées à financer la préparation des plans d'investissement, des programmes et des projets au titre du SREP sera régie par les directives suivantes :

- a. pour les pays pilotes présentant un risque de surendettement jugé faible, la part du montant indicatif du financement approuvé par le Sous-comité accordée à titre de don ne dépasse pas 70 % ;
- b. pour les pays pilotes présentant un risque de surendettement jugé modéré ou élevé, l'intégralité du montant indicatif du financement approuvé par le Sous-comité est accordée à titre de don, sauf dans le cas de projets du secteur privé

pouvant bénéficier d'apports en capital puisqu'ils n'alourdissent pas la dette souveraine du pays. L'utilisation des ressources du SREP pour financer des investissements du secteur privé doit être conforme aux principes définis dans le document intitulé « Modalités de financement au titre du SREP » ;

- c. pour évaluer le risque de surendettement d'un pays, on se fondera sur la dernière analyse disponible de la viabilité de la dette réalisée par l'IDA et/ou la Banque Régionale de Développement concernée au moment où le plan d'investissement proposé a été approuvé.

5. Le Sous-comité pourra revoir ces directives en tant que de besoin si des informations supplémentaires deviennent disponibles.

KENYA : PROJET DE VALORISATION DE L'ENERGIE GEOTHERMIQUE DE MENENGAI

6. Le Sous-comité du SREP, ayant examiné la proposition de projet intitulée « Kenya : Projet de valorisation de l'énergie géothermique de Menengai », note qu'il soutient fermement les objectifs et la finalité du projet et confirme qu'il s'attend à ce que le financement demandé au titre du SREP pour le financer soit approuvé. Le Sous-comité demande au Gouvernement du Kenya et à la Banque africaine de développement de préparer une version révisée de la proposition qui prenne en compte les remarques formulées en séance par les membres du Sous-comité, ainsi que les observations communiquées ultérieurement par écrit, pour approbation par courrier avant la mi-novembre. En particulier, la proposition révisée devrait :

- a) énumérer dans le document du projet les avantages qui pourraient en découler au plan du développement,
- b) expliciter davantage les risques fiduciaires et les modalités de gestion de ces risques, et
- c) traiter la question de l'expansion du projet visant à porter la production à 400 mégawatts.

7. Les membres sont invités à communiquer leurs observations par écrit au plus tard le 4 novembre 2011.

PLAN D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU SREP POUR LE HONDURAS

8. Le Sous-comité du SREP, ayant examiné le document intitulé « Plan d'investissement pour le Honduras » (document SREP/SC.6/6),

- a) approuve le plan d'investissement qui doit servir de cadre à la poursuite de l'élaboration des projets envisagés et prend note du financement demandé d'un montant de 30 millions de dollars de ressources du SREP au titre de l'allocation indicative du Honduras. Le Sous-comité demande au Gouvernement du Honduras de

prendre en considération dans la suite de la préparation des projets les observations qui auront été soumises par les membres du Sous-comité avant le 15 novembre 2011 ;

- b) confirme sa décision relative à l'allocation des ressources, adoptée à sa réunion de novembre 2010, qui prévoit que les montants des allocations sont fournis à titre indicatif à des fins de planification et que le montant des financements effectivement approuvés sera fonction de la qualité des plans d'investissement et des projets proposés. La limite supérieure de la fourchette de financement convenue pour le Honduras au titre de l'allocation indicative de ressources du SREP est de 30 millions de dollars ;
- c) confirme qu'une réserve a été constituée sur la base des promesses de contribution au SREP comptabilisées jusqu'en novembre 2010 et que le Sous-comité décidera des montants alloués sur la réserve aux projets proposés dans les plans d'investissement une fois que lesdits plans auront été approuvés pour l'ensemble des six pays pilotes et que le Sous-comité aura adopté les critères d'allocation des fonds mis en réserve ;
- d) invite les membres à communiquer à l'Unité administrative des observations écrites sur le plan avant le 15 novembre 2011, et demande au Gouvernement du Honduras et aux BMD de préparer une note sur les remarques et les questions des membres, notamment celles soumises par écrit. Les membres sont invités à indiquer séparément dans leurs observations les points stratégiques qu'ils souhaitent voir traités dans la note et les observations qui devraient être prises en compte dans l'élaboration plus poussée des projets proposés. Ces observations seront publiées sur le site web des FIC ;
- e) approuve un financement total par le SREP d'un montant de 600 000 dollars à titre de don pour la préparation des projets suivants, qui seront élaborés dans le cadre du plan d'investissement :
 - i. 300 000 dollars pour le projet *Component 2 – Grid-Connected RE Development Support (ADERC) (BID)*,
 - ii. 300 000 dollars pour le projet *Component 3 – Sustainable Rural Energization (ERUS) (Banque mondiale)* ;
- f) prend note du budget prévisionnel pour les services de préparation et de supervision des projets fournis par les BMD qui figurent dans le plan d'investissement et approuve la première tranche de financement pour lesdits services, ventilée comme suit :
 - i. 214 000 dollars à l'appui de *Program A: Component 1-FOMPIER and Component 3-ERUS (BIRD)*
 - ii. 250 000 dollars à l'appui de *Program C: Component 1-FOMPIER and Component 2-ADERC (BID secteur public)*
 - iii. 221 000 dollars à l'appui de *Program D: Component 2-ADERC and Component 3- ERUS (BID secteur privé).*

PLAN D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU SREP POUR LE MALI

9. Le Sous-comité du SREP, ayant examiné le document intitulé « Plan d'investissement pour le Mali » (document SREP/SC.6/7),

- a) donne son accord de principe au plan d'investissement qui doit servir de cadre à la poursuite de l'élaboration des projets envisagés et prend note du financement demandé d'un montant de 40 millions de dollars de ressources du SREP au titre de l'allocation indicative du Mali. Le Sous-comité demande au Gouvernement malien de prendre en considération dans la suite de la préparation des projets les observations qui auront été soumises par les membres du Sous-comité avant le 15 novembre 2011 ;
- b) confirme sa décision relative à l'allocation des ressources, adoptée à sa réunion de novembre 2010, qui prévoit que les montants des allocations sont fournis à titre indicatif à des fins de planification, et le montant des financements effectivement approuvés sera fonction de la qualité des plans d'investissement et des projets proposés. La limite supérieure de la fourchette de financement convenue pour le Mali au titre de l'allocation indicative de ressources du SREP est de 40 millions de dollars ;
- c) confirme qu'une réserve a été constituée sur la base des promesses de contribution au SREP comptabilisées jusqu'en novembre 2010 et que le Sous-comité décidera des montants alloués sur la réserve aux projets proposés dans les plans d'investissement une fois que lesdits plans auront été approuvés pour l'ensemble des six pays pilotes et que le Sous-comité aura adopté les critères d'allocation des fonds mis en réserve ;
- d) approuve un financement total par le SREP d'un montant de 1,48 million de dollars à titre de don pour la préparation des projets suivants, qui seront élaborés dans le cadre du plan d'investissement :
 - i. 495 000 dollars pour le projet « Production indépendante d'électricité solaire photovoltaïque » (BAD),
 - ii. 250 000 dollars pour le projet « Systèmes hybrides pour l'électrification des zones rurales » (Banque mondiale),
 - iii. 735 000 dollars pour le projet « Développement de micro et mini-centrales hydroélectriques (PDM-Hydro) » (BAD) ;
- e) prend note du budget prévisionnel pour les services de préparation et de supervision des projets fournis par les BMD qui figurent dans le plan d'investissement et approuve la première tranche de financement pour lesdits services, ventilée comme suit :
 - i. 200 000 dollars pour le projet « Production indépendante d'électricité solaire photovoltaïque » (BAD),

- ii. 200 000 dollars pour le projet « Systèmes hybrides pour l'électrification des zones rurales » (Banque mondiale),
 - iii. 200 000 dollars pour le projet « Développement de micro et mini-centrales hydroélectriques (PDM-Hydro) » (BAD) ;
- f) demande au Gouvernement malien et aux BMD de préparer, pour présentation au Sous-comité à sa réunion intersessions de mars 2012, des réponses aux questions soulevées par les membres du Sous-comité et de fournir des informations complémentaires, en particulier :
- i. une étude comparative sur les coûts,
 - ii. des explications sur la manière dont les mesures proposées permettront de réduire les coûts sur le long terme.

PLAN D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU SREP POUR LE NEPAL

10. Le Sous-comité du SREP, ayant examiné le document intitulé « Plan d'investissement pour le Népal » (document SREP/SC.6/8/Rev.2),

- a) accueille avec satisfaction le plan d'investissement et approuve les deux premières composantes dudit plan d'investissement qui doivent servir de cadre à la poursuite de l'élaboration des projets prévus au titre de ces composantes ;
- b) invite le Gouvernement népalais à réexaminer le financement au titre du SREP de la troisième composante du plan (« Solutions énergétiques domestiques durables »), et à envisager i) de réaffecter une partie de ce financement à d'autres projets prévus dans le plan, et ii) de trouver le moyen d'aligner davantage la troisième composante sur les objectifs du SREP ;
- c) demande au Gouvernement népalais de prendre en considération dans la suite de la préparation du plan d'investissement et des projets proposés les observations qui auront été soumises par les membres du Sous-comité avant le 8 novembre 2011 ;
- d) invite en outre le Gouvernement népalais à informer le Sous-comité, par l'intermédiaire de l'Unité administrative des FIC, de toute modification qu'il est envisagé d'apporter au plan avant le 30 novembre 2011 ;
- e) prend note du budget prévisionnel établi pour les services de préparation et de supervision des projets inclus dans les deux premières composantes du plan d'investissement, et approuve une première tranche de financement pour lesdits services, ventilée comme suit :
 - i. 370 000 dollars pour le projet « Développement des petites centrales hydrauliques au Népal » (BAsD),
 - ii. 370 000 dollars pour le projet « Développement de l'accès des populations rurales à l'électricité au Népal » (BAsD).

NOUVEAU PROJET DE CRITERES D'ALLOCATION DE LA RESERVE DU SREP

Allocation des ressources mises en réserve aux programmes pilotes existants

11. Le Sous-comité, ayant examiné le document SREP/SC.6/9, « Nouveau projet de critères d'allocation de la réserve du SREP », convient que les critères suivants doivent guider l'allocation des ressources mises en réserve pour les propositions de projet et de programme :

- a) le pays doit pouvoir absorber efficacement un surcroît de ressources et maîtriser le programme ; et
- b) le projet doit être conçu de manière à attirer et mobiliser les investissements privés et à permettre le recours à une diversité d'approches et d'instruments novateurs.

12. Pour soutenir l'objectif du SREP, qui est de fournir davantage de ressources à l'appui d'investissements dans les énergies renouvelables, il est convenu de limiter le nombre de projets pouvant être financés sur la réserve actuelle à trois projets au maximum, et à un projet au plus par plan d'investissement.

13. Le Sous-comité convient de réexaminer la procédure à suivre pour sélectionner les projets et les programmes devant être financés sur la réserve à sa réunion de mai 2012, en vue de décider des projets et des programmes à financer à sa réunion de novembre 2012.

14. Le Sous-comité convient en outre que les pays actuellement choisis comme pays pilotes sont autorisés à opérer des retraits de leur allocation initiale pour préparer des projets pour lesquels un financement au titre de la réserve sera demandé ou, au besoin, qu'ils peuvent solliciter un financement au titre de la réserve. Le financement demandé pour la préparation du projet devra être d'un montant raisonnable et tenir compte de l'expérience du pays ou de la BMD concernés en matière de préparation de projets présentant un degré de complexité et une envergure similaires. Les demandes de financement pour la préparation de projets doivent être soumises au Sous-comité pour approbation.

Allocation de fonds aux pays et aux programmes sur la liste d'attente du SREP

15. Le Sous-comité convient qu'il serait bon que les pays sur la liste d'attente s'attèlent à l'élaboration de plans d'investissement visant à valoriser à plus grande échelle les énergies renouvelables, sachant que les ressources requises pour financer ces plans ne seront pas nécessairement disponibles auprès du SREP mais pourront éventuellement provenir d'autres sources de financement de l'action climatique.

16. Le Sous-comité convient qu'un montant à hauteur de 300 000 dollars pourra être mis à la disposition de chacun des pays figurant sur la liste d'attente des programmes

pilotes du SREP, et qu'une enveloppe à hauteur de 600 000 dollars pourra être répartie entre les pays retenus pour participer au programme pilote pour la région Pacifique afin qu'ils puissent impulser l'élaboration de plans d'investissement en collaboration avec les BMD.

17. Le Sous-comité demande également que le Comité du SCF augmente le montant approuvé pour la composante du budget administratif des FIC destinée à financer les programmes nationaux au titre du SREP afin de couvrir les coûts supplémentaires de programmation encourus par les BMD pour établir des plans d'investissement en collaboration avec les pays sur la liste d'attente du SREP. Lesdits coûts de programmation ne devraient pas dépasser la norme établie pour les programmes du SCF, et les BMD sont priées de s'employer à rechercher tous les moyens de réduire ces coûts.

18. Les membres du Sous-comité sont invités à soumettre à l'Unité administrative des FIC, avant le 15 novembre 2011, leurs observations sur les pays auxquels le programme proposé pour la région Pacifique pourrait accorder la priorité, sachant qu'en novembre 2010 le Sous-comité « est convenu de décider ultérieurement des pays qui seraient invités à participer à un programme pour la région Pacifique ».

19. Il est demandé à l'Unité administrative des FIC de préparer, pour examen par le Sous-comité à sa réunion intersessions de mars 2012 :

- a) une note sur les indicateurs retenus pour guider l'allocation des ressources aux pays pilotes du SREP et sur les résultats de l'utilisation de ces indicateurs pour classer les pilotes sur la liste d'attente du SREP par rang de priorité, l'objectif étant de faciliter la prise de décision concernant le financement de pilotes supplémentaires,
- b) une note sur les enseignements tirés de l'élaboration des programmes régionaux au titre du PPCR, et des propositions sur la portée que pourrait avoir un programme du SREP pour la région du Pacifique.

LE SREP ET LES FINANCEMENTS BASES SUR LES RESULTATS

20. Le Sous-comité convient que le document SREP/SC.6/10 intitulé « Le SREP et les financements basés sur les résultats » doit être diffusé par courrier pour commentaires.

QUESTIONS DIVERSES

21. Le Sous-comité demande aux BMD de s'assurer que les plans d'investissement ainsi que les projets et programmes sont soumis à leurs procédures d'examen de la qualité avant d'être présentés au Sous-comité pour examen.

22. Le Sous-comité demande par ailleurs à l'Unité administrative des FIC et aux BMD de faire en sorte que, lors de la sélection des experts chargés d'examiner de

manière indépendante la qualité des plans d'investissement, toutes les mesures soient prises pour éviter tout conflit d'intérêt réel ou potentiel.

CLOTURE DE LA SEANCE

23. La réunion est close le 1^{er} novembre 2011.